



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2015 fournies par l'Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



**PART ÉLEVÉE DE SALARIÉS À TEMPS COMPLET**

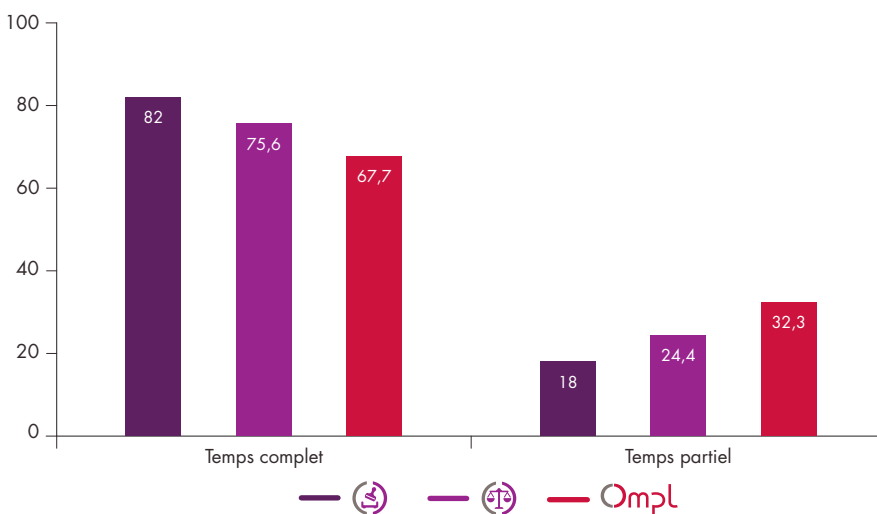
Plus de trois quarts des salariés de la branche travaillent à temps complet.



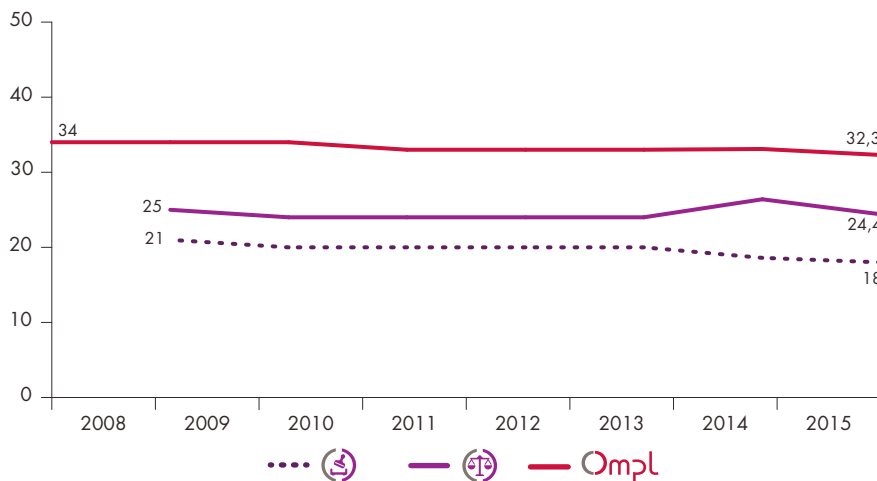
**LÉGER REPLI DE L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL**

Le taux de salariés à temps partiel tend à diminuer sur la période. Il baisse de 3 points.

Répartition des salariés par durée du temps de travail (%)



Évolution du taux de salariés à temps partiel (%)





### MASCULINISATION DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL

Les femmes travaillent un peu moins souvent à temps partiel que les hommes.



### PROGRESSION DU TEMPS PARTIEL AVEC L'ÂGE

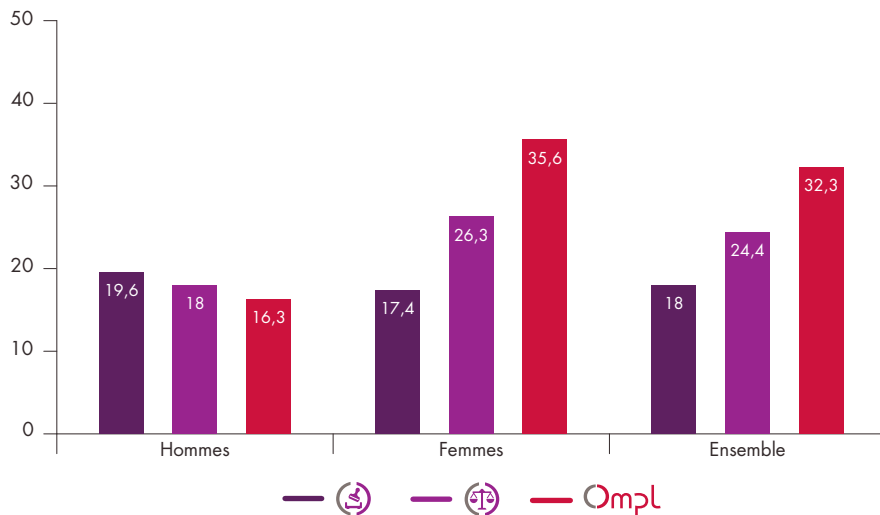
Dans la branche, le travail à temps partiel concerne plus d'un quart des salariés de plus de 50 ans, un taux supérieur de 19,1 points à celui des salariés de moins de 35 ans.



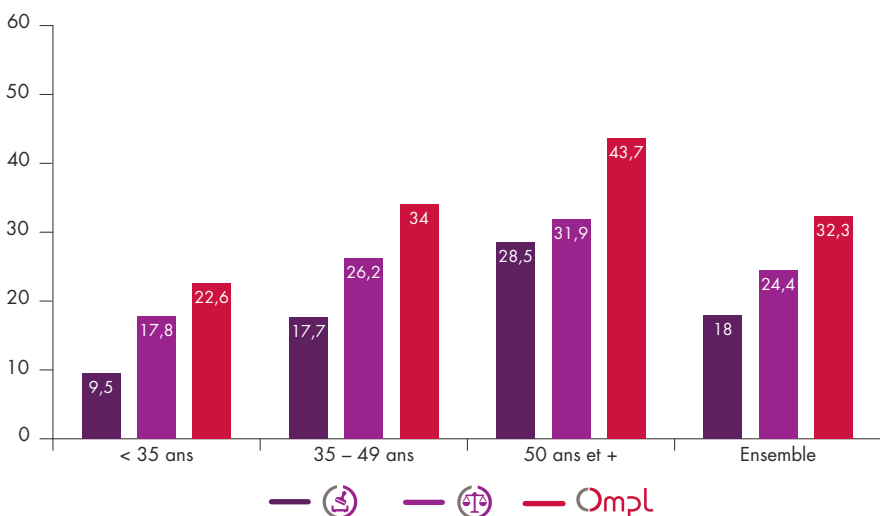
### OUVRIERS PLUS SOUVENT À TEMPS PARTIEL

Le temps partiel est plus développé chez les ouvriers. Il est plus faible dans les autres catégories sociales et notamment chez les cadres.

### Taux de salariés à temps partiel par genre (%)



### Taux de salariés à temps partiel par tranche d'âge (%)



### Taux de salariés à temps partiel par catégorie sociale (%)



Catégories sociales	Salariés (%)	Ouhvriers (%)	Ompl (%)
Cadres	17,3	17,7	31,6
Professions intermédiaires	20,2	16,9	26,9
Employés	17,7	23,4	32,6
Ouvriers	20,7	54,3	57,5
Ensemble	18,0	24,4	32,3



## SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

La part de salariés à temps partiel au sein de la branche varie fortement d'une région à l'autre. Il est maximal pour le Grand Est (23,9 %) et atteint un minimum pour les DOM (8,6 %).

## Taux de temps partiel par région (%)

Régions			Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	23,5	29,6	36,1
Bourgogne-Franche-Comté	20,6	29,2	36,8
Bretagne	17,5	22,8	33,2
Centre-Val de Loire	17,6	22,5	31,2
Corse	22,3	25,3	28,9
DOM	8,6	16,7	23,2
Grand Est	23,9	25,5	36,0
Hauts-de-France	15,6	26,0	35,7
Île-de-France	12,5	19,2	24,8
Normandie	20,0	28,8	33,8
Nouvelle-Aquitaine	18,2	28,9	32,3
Occitanie	20,3	30,4	35,4
Pays de la Loire	21,3	27,6	34,6
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	18,3	29,5	33,9
<b>Ensemble</b>	<b>18,0</b>	<b>24,4</b>	<b>32,3</b>